

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF **2024**

SOMMAIRE

Préambule page 2

I – SECTION D'EXPLOITATION

1. Les dépenses réelles d'exploitation page 3

2. Les recettes réelles d'exploitation page 5

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses réelles d'investissement page 7

2. Les recettes réelles d'investissement page 8

III – GESTION DE LA DETTE page 9

Préambule

Les arbitrages des propositions budgétaires réalisés au mois de janvier 2024 ont abouti au budget primitif de l'exercice 2024 présenté dans ce rapport.

Les grands axes de la stratégie financière 2024 ont été discutés par les Elus au cours du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 23 février dernier et présentés à la 4^{ème} commission le 03 avril 2024.

Les axes qui avaient été présentés pour ce budget se déclinent comme suit :

- Accueil portuaire avec la modernisation des infrastructures
- Sécurité portuaire
- Plan d'eau et environnement
- Modernisation des services

Elaboré dans un contexte particulièrement difficile, la Commune d'Hyères souhaite maintenir la qualité du service rendu aux usagers des ports et renforcer son attractivité. Afin d'y parvenir, il a été retenu les grandes orientations suivantes :

- Maintien d'une épargne suffisante grâce à une maîtrise des dépenses d'exploitation : *pas d'augmentation des tarifs en 2024*
- Investissement maintenu à un bon niveau : *2,5 M€*
- Recours à l'emprunt limité : *300 K€ pour cette année.*

Le budget portuaire obéit aux mêmes règles que le budget principal de la Commune. Il est composé de deux sections : Exploitation et Investissement, elles-mêmes subdivisées en deux parties : Dépenses et Recettes.

Chacune des sections sera présentée en respectant cet ordonnancement.

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordre qu'il convient de différencier.

Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent des flux de trésorerie, alors que les opérations d'ordre sont des mouvements financiers sans flux de trésorerie entre section d'exploitation et section d'investissement voire même à l'intérieur de la même section. Les opérations d'ordre les plus courantes sont les dotations aux amortissements.

Le budget primitif portuaire pour l'exercice 2024, qui rassemble la gestion de cinq ports de plaisance, s'équilibre à 18 169 753,41 € qui se répartit de la façon suivante :

Section d'exploitation	13 542 829,18	74,54%
Section d'investissement	4 626 924,23	25,46%
Total	18 169 753,41	100,00%

Tout comme les années passées, le budget primitif intègre par anticipation les résultats de clôture de l'exercice 2023 de chacun des ports soit une somme totale de 1 452 215,91 €.

I – SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses et les recettes d'exploitation permettent d'assurer le fonctionnement courant et récurrent des services.

1. Les dépenses réelles d'exploitation

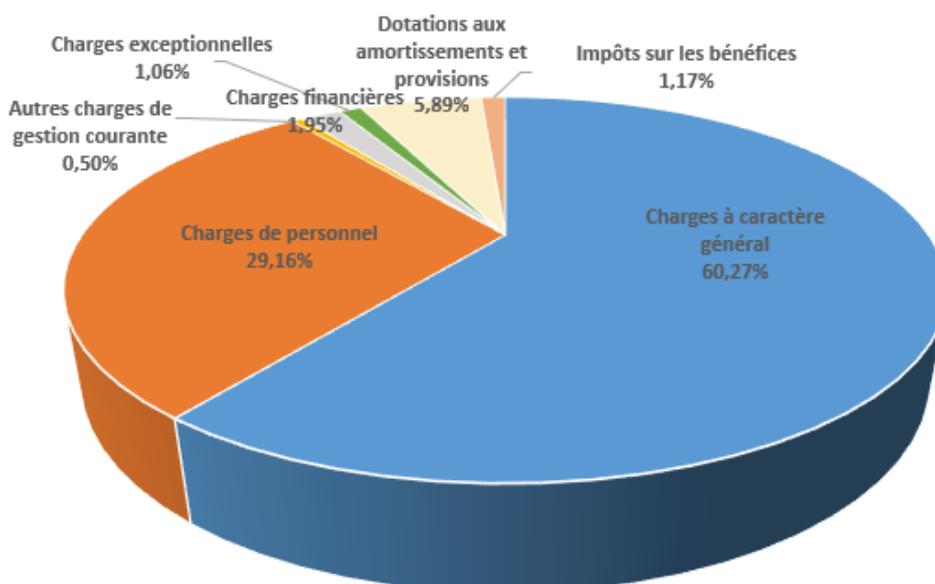
Le budget a été élaboré dans un contexte marqué par une inflation qui reste élevée. Tous les postes subissent des augmentations : de la masse salariale, avec des hausses successives du point d'indice et d'autres mesures catégorielles prises par l'Etat visant à revaloriser la rémunération des agents, mais aussi des matières premières et des marchés de prestations qui sont révisés obligatoirement chaque année.

Ainsi, le budget affecté à cette section s'élève à 10 422 829,18 € en évolution de 8,28 % par rapport au budget primitif 2023.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres :

Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	Variation	%
011	Charges à caractère général	5 569 963,10	6 281 976,48	712 013,38	12,78%
012	Charges de personnel	2 912 939,00	3 039 352,70	126 413,70	4,34%
014	Atténuations de produits	8 150,00	0,00	-8 150,00	-100,00%
65	Autres charges de gestion courante	21 352,66	52 203,00	30 850,34	144,48%
66	Charges financières	139 448,00	203 120,00	63 672,00	45,66%
67	Charges exceptionnelles	26 660,00	110 610,00	83 950,00	314,89%
68	Dotations aux amortissements et provisions	923 937,00	613 567,00	-310 370,00	-33,59%
69	Impôts sur les bénéfices	23 000,00	122 000,00	99 000,00	430,43%
	Dépenses réelles d'exploitation	9 625 449,76	10 422 829,18	797 379,42	8,28%

La ventilation de ces dépenses est la suivante :



Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci-après.

- les charges à caractère général

Premier poste de dépenses, ces charges représentent une enveloppe de 6,3 M€ soit 60,27 % des dépenses réelles d'exploitation.

Il regroupe l'ensemble des dépenses liées à la gestion quotidienne des services, à l'entretien du patrimoine, à l'achat de fournitures et de fluides ainsi que l'ensemble des prestations déléguées à l'entreprises. Il s'agit pour l'essentiel de :

- l'achat du carburant destiné à la revente : 2,6 M€
- l'entretien du patrimoine (bâti, matériel, véhicules) : 1,2 M€
- la fiscalité (hors impôt sur les bénéfices) : 1 M€
- les fluides : 355 K€
- les opérations de dragage : 350 K€

Ces charges progressent de 12,78% soit + 712 K€ par rapport au budget primitif 2023.

Cette évolution s'explique en grande partie par la reprise des engagements non rattachés à l'exercice 2023 du fait de la fusion des cinq budgets portuaires.

- les charges de personnel

Les charges de personnel, qui représentent 29,16 % des dépenses réelles d'exploitation, progressent de 4,34 % en 2024 par rapport au budget primitif 2023, soit +126 K€.

Ce poste a été largement commenté dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.

En résumé, il se ventile entre la masse salariale du personnel affecté directement au budget portuaire, qu'il soit permanent ou saisonnier (environ 2,5 M€), et la refacturation du budget ville pour les missions assurées par elle pour le compte du port (497 K€).

- les autres charges de gestion courante

Ces charges pèsent peu sur le budget portuaire. Elles n'enregistrent que les pertes sur créances irrécouvrables estimées à 52 K€ et financées majoritairement par des provisions.

- les charges financières

En 2024, les charges financières représentent moins de 2% des dépenses réelles d'exploitation. Elles s'élèvent à 203 K€, en augmentation de 45,66%, qui s'explique uniquement par l'absence de rattachement en 2023 des Intérêts Courus Non Echus.

- les dotations aux amortissements et aux provisions

Une série de provisions est mise en place afin d'anticiper de lourdes charges qui viendront grever le budget portuaire, lorsqu'il s'agit de provisions pour gros entretien ou pour anticiper une charge probable résultant d'un litige. Toutes ces provisions font l'objet de délibérations spécifiques.

Ainsi, la somme de 614 K€ est inscrite au budget afin de couvrir :

- les créances douteuses : 12 656 €
- le contentieux indemnitaire : 49 491 €
- le rehaussement de quais du port Saint-Pierre : 233 620 €
- la reprise du revêtement de quais du port du Niel : 78 300 €
- la reprise du revêtement de quais du port Auguier : 59 500 €
- le dragage des bassins du port Saint Pierre : 180 000 €

- les autres charges d'exploitation

Ce poste intègre les charges exceptionnelles, pour un montant de 110 610 € relatives à des indemnisations, et l'impôt sur les bénéfices estimé à 122 000 €.

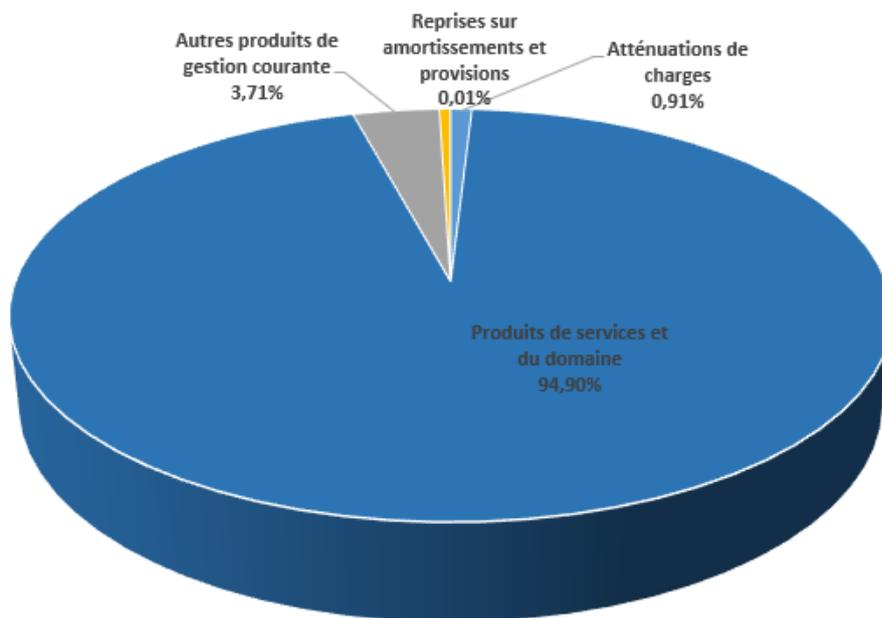
2. Les recettes réelles d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation pour l'année 2024 s'établissent à 12 011 873,27 € en évolution de 2,97% par rapport au budget primitif 2023.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres :

Chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	Variation	%
013	Atténuations de charges	106 000,00	216 500,00	110 500,00	104,25%
70	Produits de services et du domaine	11 070 246,50	11 090 948,27	20 701,77	0,19%
75	Autres produits de gestion courante	432 835,00	447 456,00	14 621,00	3,38%
77	Produits exceptionnels	54 484,00	36 000,00	-18 484,00	-33,93%
78	Reprises sur amortissements et provisions	1 506,00	220 969,00	219 463,00	14572,58%
Recettes réelles d'exploitation		11 665 071,50	12 011 873,27	346 801,77	2,97%

La répartition de ces recettes est la suivante :



Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci après.

- Produits du service et du domaine

Avec 11,1 M€, ce poste représente près de 95% des recettes réelles d'exploitation et reste constant par rapport au budget primitif 2023.

Ces produits se ventilent en :

- redevances d'amarrage : 6,7 M€
- vente de carburant : 2,9 M€
- prestations de grutage et de stationnement sur les zones d'activités : 860 K€
- occupation du domaine portuaire (marché dominical, nocturnes, terrasses...) : 433 K€

- Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante représenteront en 2024 un montant de 447 K€ et sont constitués principalement par des produits issus de la location de locaux dont le Centre Commercial du Nautisme.

Ce poste évolue de 3,38% qui s'explique par la révision des prix.

- Reprises sur amortissements et provisions

Les provisions pour gros entretien font l'objet d'une reprise dès lors que la dépense est inscrite au budget. Cette année, sur les 221 K€, 187 K€ concernent le financement de la 1^{ère} tranche du rehaussement de quais.

Les 34 K€ restant concernent des reprises sur provisions de créances douteuses.

- Autres recettes

Les autres recettes sont constituées des atténuations de produits qui correspondent à la valorisation du stock final de carburant (217 K€), de pénalités appliquées dans le cadre de marchés publics et de remboursements d'assurance.

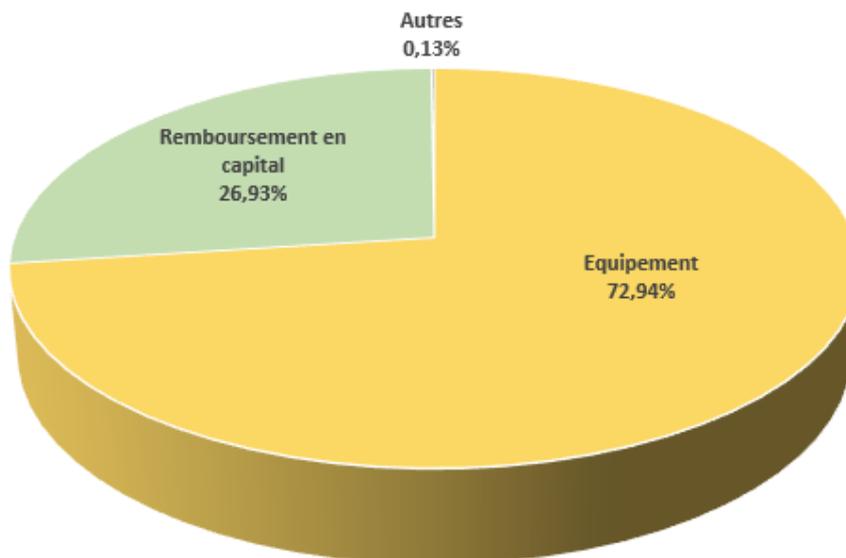
Au vu des équilibres de la section d'exploitation, un virement de 794 K€ pourra être effectué au profit de la section d'investissement, en complément des dotations aux amortissements d'un montant de 2,3 M€, pour le financement des équipements.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comptabilise l'ensemble des opérations affectant le patrimoine des ports. Il retrace les projets à moyen ou long terme.
Le budget d'investissement prépare l'avenir ...

1. Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2024 comprennent les frais afférents aux études et travaux, les dépenses liées aux acquisitions et le remboursement de la dette.



Ainsi, un montant de 4 548 184,23 € de dépenses réelles d'investissement est inscrit au budget primitif 2024 dont 3 317 234,23 € d'équipement brut représentant près de 73 % de ces dépenses.

Les efforts réalisés en matière d'équipement sont nécessaires afin de transformer durablement nos ports, améliorer leur attractivité en agissant sur l'accueil et la sécurité des plaisanciers et en proposant de nouveaux services.

- ✓ Accueil portuaire : Modernisation des infrastructures : 474 500 €
 - Aménagement du quai d'accueil
 - Aménagement du quai d'honneur et du quai des pêcheurs (AP/CP)
 - Acquisition de bateaux semi-rigides
 - Diagnostic des bâtiments
 - Etude paysagère

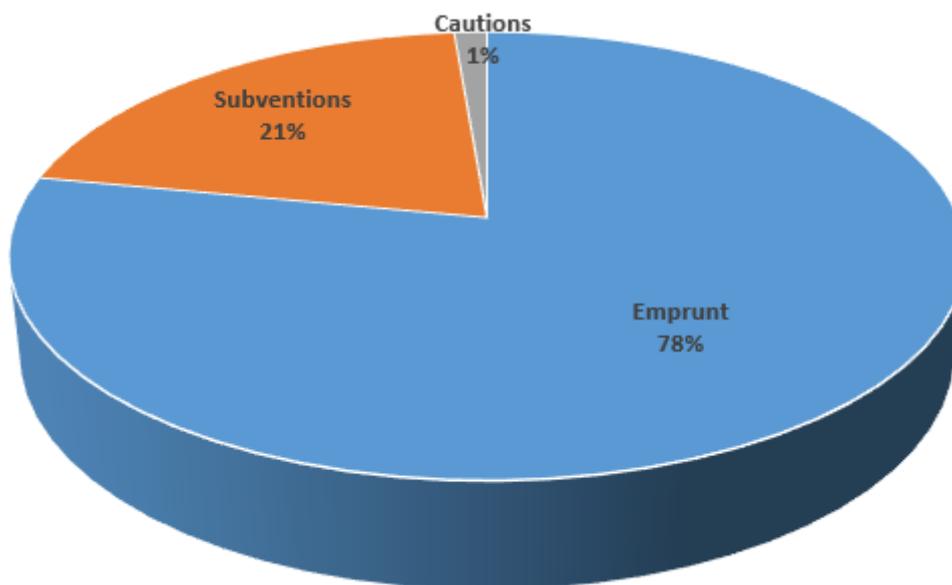
- ✓ Sécurité portuaire : 422 500 €
 - Fermeture des pannes
 - Installation de barrières et de bornes d'accès aux quais
 - Caissons lumineux de bouts de pannes
 - Installation de caméras
 - Installation de poteaux incendie

- ✓ Plan d'eau et environnement : 1 026 535 €
 - Plan de renouvellement des chaînes mères, mouillages, bollards
 - Ponton ANA – 3^{ème} tranche
 - Super-chargeur pour bateaux électriques et bornes de rechargement pour véhicules
 - Compteurs communicants bassin n°3
 - Remplacement des anodes de quais
 - Bornes eau/électricité
 - Pompes aspirantes Ekopol

- ✓ Modernisation des services : 51 460 €
 - Sondeur pour réaliser des bathymétries
 - Renouvellement matériel informatique / téléphonique
 - Outillage pour les équipes
 - Mobilier

2. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèveront pour 2024 à 384 452 €. Elles sont constituées d'un emprunt de 300 K€, de subventions reportées de 2023 pour le financement des cuves de la station d'avitaillement et de quelques cautions.



III – GESTION DE LA DETTE

Un emprunt de 300 000 € est inscrit au budget primitif 2024 afin de financer les équipements du port Saint-Pierre. Comme chaque année, cet emprunt fera l'objet d'une mise en concurrence afin de pouvoir bénéficier du meilleur taux d'intérêt.

Le remboursement en capital de la dette s'élevant à 1 224 900 €, le capital restant dû continuera à diminuer pour atteindre le niveau de 6,3 M€ au 31 décembre 2024 contre 7,2 M€ au début de l'année.